

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 247 /PR/MDRC.

portant création du Secrétariat Général  
du Ministère du Développement Rural et  
de la Coopération

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
  - VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
  - VU le Décret N°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
  - VU le Décret N°238/PR du 17 août 1968, relatif à la création des secrétariats généraux des ministères ;
- Sur la proposition du Ministre du Développement Rural et de la Coopération ;
- le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Il est créé au Ministère du Développement Rural et de la Coopération un Secrétariat Général Permanent régi par le décret N°238/PR du 17 août 1968 susvisé.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 22 août 1968

par le Président de la République,

Le Ministre du Développement  
Rural et de la Coopération,



Emile-Derlin ZINSOU

Adrien Ahanhanzo GLELE

Ampliatiions : PR 4 - CS 6  
MDRC 8 - Ministères 9 -  
SGG 4 - IAA 1 - Gde Chanc. 1  
Trésor 4 - DB-CF-DC-Solde-DI 5  
DP 2 - DFP 2 - DEP 2 - DGAJL 2  
Dtion Stat. 2 - SGPR 1 - JORD 1.